



Licencier un cne comme un cdi supprime-t-il l'indemnité

Par **didine79_old**, le **05/09/2007** à **11:45**

bonjour a tous

j'ai une question assez compliquée .

Je suis en CNE depuis bientot 2 ans.

Mon employeur est en train de me licencier, il a engagé une procedure de licenciement economique de CDI "de droit commun".

D'apres son cabinet expert-comptable un texte a jugé que tous les CNE sont requalifiés en CDI donc il a du engager une procedure de licenciement economique de CDI.

J'ai donc reçu une lettre de RDV préalable puis RDV préalable avec proposition de CRP.

Son cabinet expert-comptable estime qu'il n'a donc pas a me verser l'indemnité de rupture de 8%

Suis-je en droit de lui reclamer mon indemnité de rupture ou non?